

tances, comme ce fut le cas dans des opérations antérieures de l'ONU, le «bâtitteur» de paix venant de loin aura peut-être un rôle spécial à jouer (songeons à Cyrus Vance en Yougoslavie), et il est également possible que l'éloignement procure certains avantages aux forces de maintien de la paix.

En dehors de la région couverte par l'Alliance de l'Atlantique Nord, la principale responsabilité de tous les États consiste aujourd'hui à soutenir l'ONU et à l'encourager à assumer ses fonctions en matière de sécurité. Avec la fin de la Guerre froide, nous *avons*, d'une certaine façon, réinventé les Nations Unies. Aujourd'hui, la collectivité mondiale voudra peut-être les reconstruire un peu différemment, et il nous faudra probablement s'attaquer à la difficile tâche de la rénovation pour moderniser l'institution et rafraîchir sa légitimité à l'échelle de la planète.

Les pays occidentaux ne doivent jamais oublier que l'Alliance de l'Atlantique Nord n'était perçue que comme un pis-aller nécessaire, la Guerre froide ayant alors paralysé le système de sécurité mondial et la primauté du droit. Mais les choses ont changé. Pour la première fois depuis 1945, il existe de bonnes chances pour que l'ONU puisse enfin jouer les rôles qu'on lui destinait à l'origine; le Canada et d'autres pays occidentaux peuvent et doivent être ses premiers partisans dans cette démarche. Le processus de sélection d'un nouveau Secrétaire général n'a pas tout à fait suivi les recommandations visant à en augmenter la crédibilité, à l'aube d'une nouvelle ère pour une ONU «redessinée», mais les propositions de réforme organisationnelle, formulées par le «Groupe Wilensky» d'ambassadeurs, s'inscrivent maintenant dans un climat très favorable. Le Secrétaire général Ghali s'est dit parfaitement conscient du fait que ses toutes premières décisions et actions influenceront beaucoup sur les chances de l'ONU de fonctionner efficacement dans les années à venir. Le ralliement extraordinaire des membres du Conseil de sécurité, au niveau supérieur, met en lumière les nouvelles perspectives d'avancement.

Quoi qu'il en soit, nous devons nous préparer à contribuer de façons plus efficaces et plus équilibrées aux opérations militaires de l'ONU; par ailleurs, les pays occidentaux ont acquis l'habitude de travailler ensemble dans l'OTAN, et cela continuera de représenter un atout opérationnel important pour l'ONU. Il faut aussi demeurer prêt à agir en vertu des dispositions de la Charte sur la légitime défense et la défense collective, si les membres de l'ONU ne parviennent pas à s'entendre sur un plan d'action.